



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 15 décembre 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 9 décembre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 20 présents, à savoir :

M.Daniel Fréchet Président, Mme Fabienne Stalars, MM.Philippe Chatre,Timothée Crionay,Aldo Marcuccilli, Eric Lacroix, Vice-Présidents,Mmes Cécile Dony,Laurence Boyer, Sylvie Martinez, MM. Christian Dupuis,David Gianone,Charles Labouré,Robert Clévenot,Didier Demarchelier,Stéphane Raphaël,Laurent Beluze, ,Jean-François Lacroix,Daniel Corre, Eric Martin, Didier Prunet, délégués titulaires.

Absents avec excuses : M.Lucien Murzi Vice-Président,MM Gilbert Grataloup,Romain Bost, Sébastien Allier Jean-Paul Capitan,Nicolas Chargueros, Romain Coquard,Sébastien Allier,Pierre Devedeux,David Dozance,David Gianone, Marcel Feraille, Gérard Meunier,Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin,Michel Tarasco, Jacky Geneste, délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilbert Grataloup	Timothée Crionay

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2021-126

**BUDGET PRIMITIF
2022
PROTECTION CONTRE
LES INONDATIONS**

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Ce budget est voté au niveau des chapitres des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables M14.

Pour ce budget, la participation de Roannais Agglomération, de Charlieu Belmont Communauté, de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône, de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et de la Communauté de Communes de Fore-Est fixe le montant des dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne l'investissement, on trouve seulement la participation de Roannais Agglomération et de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône qui fixe le montant des dépenses.

Il est proposé en équilibre à 320 000 € en section d'exploitation et à 125 000 € en section d'investissement, soit un total de 445 000 €.

.

Roannaise de l'Eau intervient en tant que prestataire pour le compte de Roannais Agglomération pour structurer l'exercice de la compétence Protection contre les Inondations (PI).

1. SECTION D'EXPLOITATION :

1.1. En dépenses :

Les dépenses concernent principalement les charges à caractère général pour un montant de 320 000 € (129 100 € au total budgété en 2021) se décomposant de la manière suivante :

- Entretien, ruissellement : 120 000 €
- Etude de danger Oudan: 113 500 €
- Charges de structure : 71 500 €
- Prestation de services pour le retrait d'embacle : 15 000 €

1.2. En recettes :

Les recettes de cette section d'exploitation sont :

- Contribution de Roannais Agglomération pour 306 515 €
- Contribution de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône pour 4 650 €
- Contribution de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien pour 6 975 €
- Contribution de Charlieu Belmont Communauté pour 1 395 €
- Contribution de Communauté de Communes de Fore-Est pour 465 €

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1. En dépenses :

Le volume des investissements à réaliser est proposé à :

- 100 000 € de travaux de ruissellement
- 25 000 € pour les équipements de la digue de Saint Cyr de Favière

2.2. En recettes :

Les inscriptions 2022 concernent les contributions de Roannais Agglomération et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- examiner et approuver le budget primitif du budget Protection contre les Inondations pour l'exercice 2022.

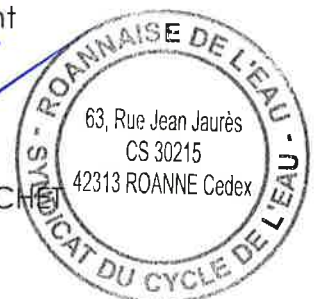
ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le

21 DEC. 2021

Le Président

Daniel FRECHET



BUDGET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS 2022
PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES

DEPENSES				RECETTES			
EXPLOITATION							
	BP 2021	BP + DM1 2021	BP 2022		BP 2021	BP + DM1 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général :	86 500	129 100	320 000	002 : Résultat :		42 005	
<i>Petits équipements</i>	5 000	5 000	15 000				
<i>Locations mobilières</i>	0	0	0	013 - Atténuations de charges :			
<i>Honoraire</i>	3 500	3 500	0				
<i>Entretien terrain - sous traitance</i>	16 000	16 000	120 000	70 - Vente eau et prestations :			
<i>Frais de structure</i>	12 000	12 000	71 500				
<i>Etudes</i>	50 000	50 000	113 500				
012 - Charges de personnel :				74 - Subventions d'Exploitation	86 500	99 148	320 000
				<i>Roannais Agglomération</i>	28 500	28 500	306 515
				<i>Copier</i>	33 000	33 000	4 650
				<i>COR</i>		0	6 975
				<i>CCBC</i>		0	1 395
				<i>CCFE</i>		0	465
				<i>Etat</i>	25 000	25 000	
65 - Autres charges de gestion courante :				75 - Autres produits de gestion courante :			
66 - Frais financiers :							
67 - Charges exceptionnelles :		12 053		77 - Autres produits exceptionnels :			
68 - Dotations aux provisions :				78 - Reprise sur provisions :			
022 - Dépenses imprévues :							
SOUS-TOTAL	86 500	141 153	320 000	SOUS-TOTAL	86 500	141 153	320 000
042 - Dotations aux amortissements :				042 - Amortissements des subventions :			
023 - Virement à la section d'investissement :				042 - Maîtrise d'œuvre :			
SOUS-TOTAL	0	0	0	SOUS-TOTAL	0	0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT	86 500	141 153,28	320 000	TOTAL FONCTIONNEMENT	86 500	141 153,28	320 000
INVESTISSEMENT							
	BP 2021	BP + DM1 2021	BP 2022		BP 2021	BP + DM1 2021	BP 2022
16 - Remboursement emprunts :				16 - Emprunts :			
20 - Immobilisations incorporelles				13 - Subventions :			125 000
21 - Immobilisations corporelles :			25 000	10 - FCTVA			
23 - Travaux :			100 000				
020 - Dépenses imprévues :							
SOUS-TOTAL	0	0	125 000	SOUS-TOTAL	0		125 000
040 - Amortissements des subventions :				040 - Dotations aux amortissements :			
041 - Opérations patrimoniales :				041 - Opérations patrimoniales :			
040 - Maîtrise d'œuvre :				021 - Virement de la section d'exploitation :			
SOUS-TOTAL	0	0	0	SOUS-TOTAL	0		0
TOTAL INVESTISSEMENT	0	0	125 000	TOTAL INVESTISSEMENT	0	0	125 000
TOTAL GENERAL	86 500	141 153,28	445 000	TOTAL GENERAL	86 500	141 153,28	445 000